

République Française
Département du ARDENNES
Commune de GUINCOURT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2024

Référence
2024_01

Objet de la délibération
Compte de gestion 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	7	7

Date de la convocation
12/03/2024

Date d'affichage
12/03/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 20 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de GUINCOURT s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PIERRE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/03/2024.

Présents : M. PIERRE Dominique, Maire, Mmes : COUTIER Francine, GUILLERET Ophélie, MM : BELLOY Patrice, COUTIER Cyriaque, MORAWIEC Jean-Marc, THIRY Jean-Michel

A été nommé(e) secrétaire : Mme COUTIER Francine

Objet de la délibération : Compte de gestion 2023

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2023:

Soit

Section d'investissement : - 23 443,19 €
Section de fonctionnement : + 74 008,40 €

Résultat global de clôture : + 50 565,21 €

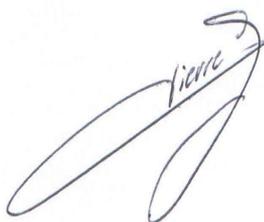
Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du ARDENNES.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

En mairie, le 29/03/2024

Le Maire
Dominique PIERRE

Secrétaire de séance
Mme COUTIER Francine



République Française
Département du ARDENNES
Commune de GUINCOURT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2024

Référence
2024_02

Objet de la délibération
Compte administratif 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	7	6

Date de la convocation
12/03/2024

Date d'affichage
12/03/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du ARDENNES.

L'an 2024, le 20 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de GUINCOURT s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PIERRE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/03/2024.

Présents : M. PIERRE Dominique, Maire, Mmes : COUTIER Francine, GUILLERET Ophélie, MM : BELLOY Patrice, COUTIER Cyriaque, MORAWIEC Jean-Marc, THIRY Jean-Michel

A été nommé(e) secrétaire : Mme COUTIER Francine

Objet de la délibération : Compte administratif 2023

M. PIERRE Dominique, le maire, sort pour ce vote. Mme COUTIER Francine préside la séance et fait procéder au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2023 :

Soit

Section d'investissement : - 17 783,05 €
Section de fonctionnement : + 10 704,19 €

Résultat de l'exercice 2023 : - 7 078,86 €

Section d'investissement : - 23 443,19 €
Section de fonctionnement : + 74 008,40 €

Résultat global de clôture 2023 : + 50 565,21€

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

En mairie, le 29/03/2024

Le Maire
Dominique PIERRE

Secrétaire de séance
Mme COUTIER Francine



République Française
Département du ARDENNES
Commune de GUINCOURT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2024

Référence
2024_03

Objet de la délibération
Affectation du résultat 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	7	7

Date de la convocation
12/03/2024

Date d'affichage
12/03/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du ARDENNES.

L'an 2024, le 20 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de GUINCOURT s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PIERRE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/03/2024.

Présents : M. PIERRE Dominique, Maire, Mmes : COUTIER Francine, GUILLERET Ophélie, MM : BELLOY Patrice, COUTIER Cyriaque, MORAWIEC Jean-Marc, THIRY Jean-Michel

A été nommé(e) secrétaire : Mme COUTIER Francine

Objet de la délibération : Affectation du résultat 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2023 comme suit :

Solde d'exécution cumulé d'investissement : - 23 443,19 €
Restes à réaliser : - 12 507 €

Besoin de financement : **35 950,19 € au compte 1068**

Résultat de fonctionnement : 74 008,40 €

Report de fonctionnement : **38 058,21 € au compte 002**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

En mairie, le 29/03/2024

Le Maire
Dominique PIERRE

Secrétaire de séance
Mme COUTIER Francine



République Française
Département du ARDENNES
Commune de GUINCOURT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2024

Référence
2024_04

Objet de la délibération
Subventions communales 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	7	6

Date de la convocation
12/03/2024

Date d'affichage
12/03/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 20 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de GUINCOURT s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PIERRE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/03/2024.

Présents : M. PIERRE Dominique, Maire, Mmes : COUTIER Francine, GUILLERET Ophélie, MM : BELLOY Patrice, COUTIER Cyriaque, MORAWIEC Jean-Marc, THIRY Jean-Michel

A été nommé(e) secrétaire : Mme COUTIER Francine

Objet de la délibération : Subventions communales 2024

Monsieur le Maire propose d'affecter au Comité de jeunesse une subvention de 400 € dans le cadre de l'organisation de la fête patronale. Monsieur le Maire expose la demande présentée par l'ADMR de Poix-Terron dont les services couvrent notamment la commune de Guincourt. En conséquence, il propose le versement d'une aide financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter à l'unanimité pour l'année 2024 les subventions ci-dessous :

- 400 € au Comité de jeunesse de Guincourt (M. Morawiec, membre du Comité, ne prend pas part au vote)
- 50 € à l'ADMR de Poix-Terron

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du ARDENNES.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

En mairie, le 29/03/2024

Le Maire
Dominique PIERRE

Secrétaire de séance
Mme COUTIER Francine



République Française
Département du ARDENNES
Commune de GUINCOURT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2024

Référence
2024_05

Objet de la délibération
Vote des taxes locales 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	7	7

Date de la convocation
12/03/2024

Date d'affichage
12/03/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du ARDENNES.

L'an 2024, le 20 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de GUINCOURT s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PIERRE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/03/2024.

Présents : M. PIERRE Dominique, Maire, Mmes : COUTIER Francine, GUILLERET Ophélie, MM : BELLOY Patrice, COUTIER Cyriaque, MORAWIEC Jean-Marc, THIRY Jean-Michel

A été nommé(e) secrétaire : Mme COUTIER Francine

Objet de la délibération : Vote des taxes locales 2024

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux comme suit :

- taxe d'habitation : 20,16 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 42,15 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 33,15 %

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 20,16 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 42,15 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 33,15 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

En mairie, le 29/03/2024

Le Maire
Dominique PIERRE

Secrétaire de séance
Mme COUTIER Francine

Handwritten signature of Dominique Pierre, consisting of a stylized, cursive script with the name 'Pierre' clearly visible in the center.Handwritten signature of Francine Coutier, featuring a large, circular initial 'C' followed by a cursive 'outier'.

République Française
Département du ARDENNES
Commune de GUINCOURT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2024

Référence
2024_06

Objet de la délibération
Budget primitif 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	7	7

Date de la convocation
12/03/2024

Date d'affichage
12/03/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 20 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de GUINCOURT s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PIERRE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/03/2024.

Présents : M. PIERRE Dominique, Maire, Mmes : COUTIER Francine, GUILLERET Ophélie, MM : BELLOY Patrice, COUTIER Cyriaque, MORAWIEC Jean-Marc, THIRY Jean-Michel

A été nommé(e) secrétaire : Mme COUTIER Francine

Objet de la délibération : Budget primitif 2024

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- vote le budget primitif 2024 de la commune comme suit:
Section de fonctionnement en équilibre : 161 715,24 €

Section d'investissement en équilibre : 78 343,19 €

- autorise monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du ARDENNES.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

En mairie, le 29/03/2024

Le Maire
Dominique PIERRE

Secrétaire de séance
Mme COUTIER Francine



République Française
Département du ARDENNES
Commune de GUINCOURT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2024

Référence
2024_07

Objet de la délibération
Etablissement de la liste des sépultures devant être reprise par la commune

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	7	7

Date de la convocation
12/03/2024

Date d'affichage
12/03/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du ARDENNES.

L'an 2024, le 20 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de GUINCOURT s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PIERRE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/03/2024.

Présents : M. PIERRE Dominique, Maire, Mmes : COUTIER Francine, GUILLERET Ophélie, MM : BELLOY Patrice, COUTIER Cyriaque, MORAWIEC Jean-Marc, THIRY Jean-Michel

A été nommé(e) secrétaire : Mme COUTIER Francine

Objet de la délibération : Etablissement de la liste des sépultures devant être reprise par la commune

Vu les procès-verbaux de constatations d'abandon des sépultures effectuées les 3 août 2022 et 9 janvier 2024 dans le cimetière communal,

Vu la liste des sépultures définitivement constatées en état d'abandon,

Vu la possibilité pour la commune d'inscrire certaines de ces sépultures présentant un intérêt d'art ou d'histoire dans le patrimoine communal afin de les préserver de la destruction et prendre en charge la remise en état,

- Considérant que ces sépultures ont plus de trente ans d'existence dont la dernière inhumation a plus de dix ans, qu'elles sont en état d'abandon,
- Considérant que cette situation décèle une violation des engagements pris par les concessionnaires et leurs descendants ou successeurs,

Article premier

Le maire est autorisé à reprendre les sépultures indiquées ci-dessous au nom de la commune et à remettre en service les terrains ainsi libérés :

Numéro emplacement	Numéro de concession	Nom du concessionnaire	Personne(s) inhumée(s)
1	15	Vve VILLER	Aucune Information
2		Acte de Notoriété	Jean Baptiste JACQUEMIN
3	39	GUERIN Emile	Famille NICOLAS - DEBUISSON
4	12	BELLOY - PELTIER Charles	Aucune Information
6	2	CHOPIN NICOLAS Henri	Aucune Information
7	30	GILLET Raoul	Famille GILLET Raoul GILLET
8	25	GILLET Clovis	Aucune Information
9	49	SION - VACQUEZ	Aucune Information
10		Acte de Notoriété	Jean Baptiste VILLER Ismenie VILLER née RENAUX
11		Acte de Notoriété	Guy AVET

Article deux

Le conseil municipal à l'unanimité

Décide d'inscrire au patrimoine communal, les sépultures dont la liste suit :

Numéro emplacement	Numéro de concession	Nom du concessionnaire	Personne(s) inhumée(s)
1	15	Vve VILLER	Aucune Information
2		Acte de Notoriété	Jean Baptiste JACQUEMIN
3	39	GUERIN Emile	Famille NICOLAS - DEBUISSON
4	12	BELLOY - PELTIER Charles	Aucune Information
6	2	CHOPIN NICOLAS Henri	Aucune Information
7	30	GILLET Raoul	Famille GILLET Raoul GILLET
8	25	GILLET Clovis	Aucune Information
9	49	SION - VACQUEZ	Aucune Information
10		Acte de Notoriété	Jean Baptiste VILLER Ismenie VILLER née RENAUX
11		Acte de Notoriété	Guy AVET

Article trois

Les sépultures inscrites au patrimoine communal seront remises en bon état de propreté et de sécurité, soit par la commune soit par une entreprise consultée.

Article quatre

Plus aucune inhumation ne pourra avoir lieu dans ces sépultures à dater de ce jour.

Article cinq

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

En mairie, le 29/03/2024

Le Maire
Dominique PIERRE

Secrétaire de séance
Mme COUTIER Francine

